Le Maire, A. MOMON

Envoyé en préfecture le 31/12/2024 Reçu en préfecture le 31/12/2024 REPUBLI Crubile le ANCAISE

ID: 077-217704949-20241219-DELIB2024_056-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix-neuf décembre deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, Date de convocation 06/12/2024 Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Date d'affichage présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire. 19/12/2024 Etaient présents(es): Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Eric SAINT Nombre de conseillers : SEBASTIEN, Geneviève DARGNAT, Brigitte GOUYON, Michel DOYEN, Nassima VIGUIER, Alain GUYONNET, Régine BRIOIS-BRAUN, Elisabeth FRONTIN, Olivier BEUDAERT, Valérie BOCQUEL, Josiane PACHOLSKI, Pascale PALARD, Nicolas POUZET, Hermann TYNDAL et Daniel PIGNOT formant la majorité des membres en exercice. En exercice.....23 Présents.....17 Absents excusés avec procuration: Maud THOURY pouvoir à Daniel DESSOGNE Gerty EMBOULÉ pouvoir à Eric SAINT SEBASTIEN Votants.....22 Sébastien PELLERIN pouvoir à Alain GUYONNET Bernadette CAPDEVILLE pouvoir à Michel DOYEN Sébastien DERREUMAUX à Régine BRAUN Absent(s): Clément ROCU Secrétaire de séance : Daniel DESSOGNE Réf: 2024-060 Objet: RECRUTEMENT AGENT PERMANENT AU SERVICE **ADMINISTRATIF** Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 23/12/2024 et qu'elle a été rendue exécutoire le 23/12/2024

Envoyé en préfecture le 31/12/2024 Reçu en préfecture le 31/12/2024

Publié le

ID: 077-217704949-20241219-DELIB2024_056-DE

Réf: 2024-060- RECRUTEMENT AGENT PERMANENT AU SERVICE ADMINISTRATIF

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-3, 4°,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu la loi 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique,

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique,

Considérant que l'organisation des services communaux nécessite de procéder à la création d'un emploi permanent à temps complet,

Entendu, Monsieur le Maire,

- INFORMER que les services administratifs connaissent une réorganisation des missions suite à deux départs à la retraite au sein du service administratif, avec une nouvelle répartition des tâches et des missions. Cette nouvelle organisation a nécessité le recrutement d'un agent en contrat à durée déterminée pour permettre de renforcer les équipes. Cet agent exerce ses missions au sein des services en tant que chargée de missions et donne entière satisfaction.
- > INFORMER que le fonctionnement du service administratif sur la Commune nécessite le recrutement d'un agent administratif ;
- PROPOSER au Conseil municipal :
 - De créer un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35h00, à compter du 1^{er} janvier 2025,
 - D'envisager ce poste sur un grade d'adjoint administratif territorial (Cat. C), compte tenu des compétences et de l'expérience demandées ;
- INFORMER que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2025

Après débat, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la création d'un poste d'agent administratif à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35h00, sur un grade d'adjoint administratif territorial, à compter du 1^{er} janvier 2025;
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de travail à durée indéterminée de cet agent

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 19 décembre 2024

Le Maire, Alain MOMON

Secrétaire de séance : Daniel DESSOGNE